



# Déclaration FSU Lorraine

## CTA 20 mars 2015

Une nouvelle fois, le CTA s'ouvre dans un contexte d'austérité.

Cette politique de rigueur a de nombreuses conséquences négatives, en termes d'emplois, de conditions de travail et de salaires. C'est pourquoi la FSU appelle à une journée d'action le 9 avril prochain. Sur le plan humain, hormis la poursuite des mesures de carte scolaire et la dégradation des conditions de travail pour la majorité des personnels, ces choix politiques contribuent au manque d'attractivité des métiers de l'enseignement. En témoignent les postes qui restent vacants et les difficultés des remplacements.

Or la Lorraine a besoin de plus d'éducation, de plus d'école.

Les créations d'emplois sont pour l'essentiel mobilisées par l'éducation prioritaire, et par le rétablissement de la formation initiale. De ce fait, le solde affiché positivement dans les lycées de l'académie au dernier CTA ne se traduit pas par des créations de postes fixes, par contre les suppressions plus nombreuses en collèges sont actées.

Les moyens attribués sont insuffisants pour répondre, dans les lycées à une montée des effectifs, et à des mesures pour l'éducation prioritaire et aboutissent à une hausse globale des effectifs par classe.

La charge de travail des personnels ne cesse de s'accroître. Dans ce contexte, la FSU continue de demander la remise à plat de la réforme des lycées, d'autant que la réforme annoncée du collège reprend certains principes. Cette réforme du collège remet en cause le cœur de l'identité professionnelle des enseignants et personnels d'éducation, et tire un trait, par une présentation caricaturale du collège, sur de réelles avancées en termes de démocratisation du système éducatif. Elle ne donne aucune réponse aux problèmes rencontrés par les enseignants et personnels d'éducation (augmentation des effectifs par classe, multiplication des réunions et injonctions, absence de temps et moyens pour le travail en équipe, mixité sociale de plus en plus faible). La globalisation des horaires n'est rien d'autre qu'une subordination des intérêts pédagogiques aux facilités de gestion.

Dans ce contexte, quid de la politique académique volontariste en ce qui concerne l'apprentissage de l'allemand lorsque les classes bilingues sont amenées à disparaître et les horaires de la LV2 sont saupoudrés ?

La FSU se félicite de la création de postes de CPE, mais regrette fortement que la création de 3 d'entre eux serve de motif à la suppression de 3 postes de personnels de direction en collège. La FSU défend l'identité des missions professionnelles et dénonce ce procédé.

L'académie de Nancy-Metz est censée être surdotée en postes administratifs. Pourtant, les personnels administratifs ont déjà payé un lourd tribut à la Révision Générale des Politiques Publiques, notamment dans les services académiques. Après la RGPP, nous subissons à présent la Modernisation de l'Action Publique. L'Académie doit rendre sept postes au ministère pour la rentrée

2015, dont cinq en EPLE. En EPLE, la fusion d'établissements et la fermeture d'agences comptables permettent ces suppressions de postes.

Mais la gestion et le redéploiement des postes se faisant à moyens constants, l'administration ne fait que gérer la pénurie en augmentant la charge de travail.

Il est illusoire d'améliorer les conditions de travail des personnels administratifs en continuant à supprimer des postes.

Pour la répartition des emplois d'infirmières, il est à déplorer que l'implantation en éducation prioritaire se fasse au détriment des lycées avec internat. En effet, il est impossible de répondre aux directives ministérielles en matière d'éducation prioritaire, quand on ne crée qu'un poste d'infirmière pour sept REP+. Il est prévu d'affecter deux postes d'infirmières en REP+ alors qu'il existe encore de nombreux postes où l'infirmière gère deux collèges (soit douze heures par collège). Les disparités et les inégalités se creusent notamment en milieu rural.

La FSU Lorraine sollicite auprès du recteur un nouveau point concernant le versement de l'Indemnité de Résidence dans les communes minières de Moselle : dans quels délais s'effectuera ce versement ?

Parmi les mesures jugées vexatoires par les enseignants, la FSU a déjà eu l'occasion de dénoncer le choix d'un calendrier de rentrée fixant la journée de pré-rentrée fin août. Pouvez-vous, Monsieur le recteur, faire le point sur ce sujet pour la rentrée 2015 ?